




Introduction



**Au bord de la
crise : lutter contre
les informations
préjudiciables et
défendre l'humanité**



Introduction



**Au bord de la
crise : lutter contre
les informations
préjudiciables et
défendre l'humanité**

Publication phare de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le *Rapport sur les catastrophes dans le monde* vise à susciter des changements de politiques, à orienter la réflexion et à renforcer les pratiques dans l'ensemble du secteur humanitaire. Cette édition 2026 a pour thème les **informations préjudiciables** dans les contextes humanitaires.

La Fédération internationale définit les informations préjudiciables comme des informations susceptibles de causer, directement ou indirectement, un préjudice à une personne ou à une entité, ou d'y contribuer. Ce terme met l'accent sur les atteintes elles-mêmes, plutôt que sur le type d'information propagé, qui est souvent difficile à définir et évolue constamment. Les informations préjudiciables comprennent la mésinformation, la désinformation, la malinformation, les discours de haine et autres discours néfastes (voir [Annexe I: Glossaire, page 397](#)).

Défi urgent et omniprésent dans tous les secteurs de la société, les informations préjudiciables constituent par ailleurs un problème crucial pour les organisations qui répondent aux crises humanitaires. Leurs conséquences pour les personnes qui ont besoin d'aide, les communautés, les intervenants et les institutions, ainsi que leurs incidences sur la confiance du public dans l'action humanitaire, sont immenses.

Qu'est-ce qui rend les informations préjudiciables? Leur impact s'intensifie-t-il, et si oui, pourquoi? Pourquoi cette question revêt-elle une importance si cruciale dans les contextes humanitaires? Que peut-on faire à ce sujet? Telles sont les questions centrales dont traite le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2026*, qui présente des perspectives essentielles, des conseils pratiques et des recommandations en vue d'aider le secteur à relever ce défi avec plus de clarté, de résilience et de redevabilité.

Il y a vingt ans, le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2005* avait introduit un nouveau paradigme : **l'information en tant que moyen de sauver des vies**. Après le choc provoqué par les pertes en vies humaines causées par le tsunami dévastateur de 2004 dans l'océan Indien, il exposait les profondes inégalités touchant l'accès à l'information et lançait un appel en faveur d'échanges plus équitables et réels avec les communautés. Bien qu'il n'ait mentionné que superficiellement le problème des rumeurs et des mythes qui nuisaient à l'intervention humanitaire, son message central avait marqué un tournant : **l'information n'était plus seulement un soutien aux secours ; elle en faisait partie**. Des informations précises et opportunes étaient présentées comme essentielles à la survie, à la sécurité et à la dignité : une ressource cruciale et un impératif moral, en particulier pour les communautés disposant des ressources les plus limitées, qui n'avaient parfois accès à aucune autre forme de préparation aux catastrophes¹.

En 2005, l'information a été incluse parmi les types d'intervention en cas de catastrophe. C'était alors le manque d'information – ce que les populations ne savaient pas – et non la diffusion délibérée de mensonges préjudiciables qui suscitait des préoccupations. Vingt ans plus tard, la situation a changé. En 2026, le présent rapport expose les informations préjudiciables comme une crise de fait, une crise qui nuit à l'accès des populations à l'aide humanitaire, contribue à l'érosion de la confiance, induit les communautés en erreur, aggrave les vulnérabilités et fragilise la cohésion sociale. C'est une crise, car la propagation d'informations préjudiciables est un phénomène chronique qui évolue, s'intensifiant, mutant et transcendant les périodes et les contextes. Les informations préjudiciables ne font pas que «frapper» une seule fois ; elles se propagent, se multiplient et aggravent les dommages de nombreuses manières. Elles compromettent directement la capacité du secteur humanitaire de s'acquitter de son rôle principal, à savoir alléger les souffrances et protéger la vie et la dignité humaine, en particulier

pour les personnes qui se trouvent dans les situations les plus vulnérables, tout en promouvant le respect des règles de droit international et en faisant respecter les principes et les règles humanitaires. Les informations préjudiciables ayant le pouvoir d'entraver l'accès, de fausser la perception des besoins, d'alimenter la méfiance et même d'inciter à la violence, elles ne sont plus une préoccupation secondaire. Il est donc impératif d'y réagir, cette réaction faisant partie intégrante de la protection des personnes et de la poursuite des objectifs humanitaires.

La gestion des informations préjudiciables n'est plus seulement un défi de communication. C'est un impératif opérationnel et éthique qui appelle une réponse de l'ensemble de la société, englobant les politiques publiques, les politiques institutionnelles, la préparation, l'éducation et la sensibilisation sociale. Face à ce défi, le secteur humanitaire doit modifier sa manière d'anticiper la propagation d'informations préjudiciables, d'en atténuer les effets et de les contrer activement. Le secteur n'ayant pas tous les outils nécessaires pour agir et n'étant pas non plus la seule entité responsable, une réponse collective est essentielle. Une soixantaine d'organisations ont contribué à la rédaction du présent rapport, ce qui montre à quel point l'impact de ces informations est désormais pris au sérieux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du secteur. Lors des consultations, toutes ont reconnu le danger croissant que représentaient les informations préjudiciables et beaucoup ont exprimé l'espoir que ce rapport puisse en améliorer la compréhension et dynamiser l'action en la matière.

Par le passé, les normes et les politiques humanitaires sont souvent apparues en réaction à des échecs opérationnels, à des contraintes d'accès ou à de nouvelles technologies. Aujourd'hui, la difficulté ne tient plus à la disponibilité ou à l'accessibilité de l'information, mais à sa fiabilité. Il faut donc que des normes et des orientations claires à l'échelle du secteur, régissant la manière dont les acteurs humanitaires se préparent et réagissent aux informations préjudiciables, soient intégrées dans les cadres de préparation, d'évaluation des risques, de protection et de redevabilité, en étant toujours adaptées aux réalités locales.

Le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2013* avait pour thème les technologies et l'avenir de l'intervention humanitaire. Il notait : « Les humanitaires se plaignent toujours de manquer d'informations au moment où ils doivent prendre des décisions difficiles, ce qui ne les empêche pas de s'enorgueillir d'agir dans le feu de l'action ou 'le brouillard de la guerre' pour reprendre la locution anglaise. L'arrivée des systèmes d'information et de communication numériques pourrait réduire ce brouillard mais rendre les décisions plus lourdes encore de conséquences. »². La technologie suscitait autrefois un certain optimisme. On pensait qu'elle pourrait générer de nouvelles informations, fournir des alertes précoces et contribuer à placer les communautés touchées au centre de l'action humanitaire en tant que participants engagés. Cependant, cet optimisme est de plus en plus tempéré par la prise de conscience de ses limites et des risques qu'elle comporte. Le nombre de témoins, de spectateurs et d'acteurs malveillants qui utilisent ces mêmes outils pour saper délibérément l'intervention humanitaire et éroder la confiance n'a, dans de nombreux cas, pas levé le « brouillard de la guerre », mais a créé un écran de fumée, voire intensifié l'obscurité, déplaçant le pouvoir, aggravant les vulnérabilités et sapant la résilience.

L'information en tant que besoin fondamental doit enrayer cette dynamique. Ce qui a été reconnu il y a deux décennies doit maintenant être réaffirmé et activement mis en pratique.

Aujourd'hui, alors que le secteur humanitaire fait face à une nouvelle vague de changements technologiques, notamment l'intelligence artificielle (IA), les enjeux augmentent une fois de plus. Avec l'IA, la production et la propagation d'informations atteignent une vitesse et une échelle sans précédent. Les obstacles que rencontrent les acteurs malveillants qui souhaitent manipuler le contenu et influencer l'opinion s'en trouvent réduits, et les cadres de gouvernance peinent à suivre le rythme.

Il est désormais essentiel de comprendre comment l'information et la technologie évoluent, afin de pouvoir concevoir des solutions efficaces face à la propagation d'informations préjudiciables dans les contextes humanitaires. Quels changements se sont produits au cours des deux décennies qui se sont écoulées depuis qu'il a été reconnu pour la première fois que l'information constituait une ressource vitale? Que pouvons-nous dire aujourd'hui sur l'impact des informations préjudiciables sur l'intervention humanitaire, et, plus important encore, sur les personnes que cette intervention vise à servir?

Aujourd'hui, l'ampleur et la rapidité du phénomène des informations préjudiciables dépassent de loin tout ce que l'on a connu jusqu'ici. Il est donc essentiel de trouver des moyens d'endiguer le flot de contenus trompeurs, instrumentalisés et ciblés pour préserver la confiance et protéger la sécurité des personnes, et faire en sorte que les interventions humanitaires couvrent les personnes qui en ont besoin.

Le rapport s'appuie sur des expériences vécues et propose des recommandations concrètes en matière de préparation, de réaction et de gestion des informations préjudiciables dans les contextes humanitaires. Couvrant un large éventail de crises (telles que les urgences sanitaires, les catastrophes, la migration, les chocs climatiques ou les conflits armés), il recense les principaux risques et fournit des conseils pour renforcer la résilience, favoriser l'engagement et instaurer la confiance. Il comprend en outre une recherche sur le renseignement communautaire menée par 40 volontaires de 10 Sociétés nationales, avec le soutien de la Fédération internationale et de partenaires universitaires. Des exigences, des objectifs et des recommandations tirés de réponses à des crises réelles sont proposés. Ils sont concrets, fondés sur les enseignements tirés et illustrés par des exemples réels. Le rapport propose une analyse et une typologie des préjudices (voir [Chapitre 1: section 1.7 page 49](#)), illustrant l'impact des informations préjudiciables sur l'action humanitaire et indique le type de préjudice associé à chaque encadré «Perspectives des contributeurs». Cela met en évidence la nécessité de disposer d'une base de données probantes plus solide pour orienter les stratégies permettant d'évaluer les préjudices et les effets causés par les informations préjudiciables et d'y répondre, et ainsi guider les interventions et les politiques.

Dans ce contexte d'informations préjudiciables, l'analyse du présent rapport est centrée sur **la confiance, la proximité, la communauté et la résilience**.

Du point de vue de la Fédération internationale, l'autoprotection est un élément essentiel du renforcement de la résilience, quelles que soient les vulnérabilités auxquelles les individus font face. Même dans les environnements les plus complexes, les capacités humaines constituent le point de départ de la gestion des risques.

La Fédération internationale définit la résilience comme: «la capacité des individus, des communautés, des organisations ou des pays exposés à des catastrophes, à des crises et aux vulnérabilités qui les sous-tendent, à en anticiper les effets, à s'y préparer, à en réduire l'impact, à les surmonter et à se remettre des chocs et des pressions sans compromettre leurs perspectives à long terme»³.

Les critiques universitaires préviennent qu'en définissant la résilience comme une responsabilité strictement individuelle ou communautaire, on risque d'occulter les défaillances systémiques et de renforcer les inégalités. Cet aspect est particulièrement important dans les contextes humanitaires et dans l'écosystème de l'information: la résilience ne peut pas reposer uniquement sur les épaules des personnes qui sont déjà les plus touchées. Elle doit être appuyée par des systèmes plus larges qui réduisent la vulnérabilité, permettent un accès équitable à l'information et garantissent le respect des droits, ce qui nécessite des investissements qui renforcent la confiance du public, une gouvernance inclusive, de réels mécanismes de redevabilité et un accès équitable à l'infrastructure numérique et aux compétences numériques. Sans ces fondements, les activités de résilience risquent de devenir superficielles et de faire peser un fardeau excessif sur les personnes et les communautés qui sont déjà les plus exposées.

Le rapport est divisé en huit chapitres :

- l'écosystème de l'information, l'érosion de la confiance et les discours mondiaux et locaux ([Chapitre 1, page 29](#), [Chapitre 2, page 75](#), et [Chapitre 3, page 115](#));
- les conséquences des informations préjudiciables pour l'intervention humanitaire ([Chapitre 4, page 153](#));
- la réglementation et les droits ([Chapitre 5, page 185](#));
- les approches centrées sur les communautés ([Chapitre 6, page 281](#));
- les défis liés aux Principes fondamentaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ([Chapitre 7, page 287](#));
- une réflexion prospective sur la résilience dans le secteur humanitaire ([Chapitre 8, page 394](#)).

Chaque chapitre peut être lu indépendamment des autres tout en contribuant à un ensemble cohérent, étant bien évident que la plupart des lecteurs ne liront que certaines sections du rapport, et non le rapport dans son ensemble.

[L'Annexe I, page 397](#), contient un glossaire et [l'Annexe II, page 403](#), est axée sur le rôle des données dans la prise de décision humanitaire.

Cela devrait aller de soi, mais aujourd'hui plus que jamais, il convient de réaffirmer sans équivoque que ceux qui travaillent dans l'action humanitaire savent très bien ce qui est en jeu: la capacité d'atteindre les personnes en détresse, la conviction des populations que leur action est impartiale, et la capacité de sauver des vies. La méfiance grandit. Les ressources ne suffisent pas à répondre aux besoins. L'accès est menacé. Les informations préjudiciables ne font pas qu'aggraver ces problèmes; elles sapent activement l'action humanitaire, faussent la compréhension du public et mettent des vies en danger. Et pourtant, l'engagement humanitaire perdure. **L'humanité doit être une force perturbatrice**, une force qui s'oppose à l'apathie, à la manipulation et à l'inaction. Le droit s'applique. Des personnes sont en détresse. Il ne s'agit plus de savoir si le secteur veut intervenir, mais s'il dispose du soutien, des ressources et de la protection nécessaires pour le faire.

Dans un espace de l'information encombré et polémique, l'action humanitaire fondée sur des principes ne peut être mise de côté. Les déclarations d'intention ne suffisent pas. L'action humanitaire a besoin d'investissements, de collaborations et de normes claires qui vont des politiques à la pratique, jusqu'à l'intervention humanitaire menée en première ligne. La capacité d'agir avec intégrité – et d'être considéré comme tel – en dépend.



Les rumeurs s'arrêtent devant le sage. Avec des compétences et des capacités, nous pouvons nous attaquer au problème. Pendant que les autres équipes se retirent, nous avons pu continuer à sauver des vies parce que nous savions comment nous y prendre.»

Membre d'une communauté, Chine

Ce constat reflète l'essence même du présent rapport : un appel à affronter directement la menace des informations préjudiciables et à réaffirmer le rôle des acteurs humanitaires dans la fourniture d'assistance et de protection aux populations, et d'un soutien à leur liberté d'action, ainsi que le rétablissement de la confiance, même dans les environnements les plus fracturés.

Notre humanité commune doit nous guider vers l'avant, pour que nous puissions relever les défis d'aujourd'hui avec résilience, intégrité et détermination.

Notes de fin

- 1 Le *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2005* de la Fédération internationale, centré sur l'information dans le cadre des catastrophes, mettait en évidence le fossé qui sépare ceux qui disposent d'informations et ceux qui n'en ont pas, relevant que trop peu d'informations étaient communiquées aux personnes que les organisations humanitaires visaient à aider. Il examinait à la fois la qualité de l'information – bonne ou mauvaise – et la nécessité d'améliorer la communication.
- 2 IFRC. *Rapport sur les catastrophes dans le monde 2013 – résumé: Les technologies et l'avenir de l'action humanitaire*. (2013) p. 42. <https://ifrc.soutron.net/public/DownloadImageFile.ashx?objectId=7765&ownerType=0&ownerId=6605>
- 3 IFRC. Cadre de la Fédération internationale relatif à la résilience des communautés (2014), p.6. <https://preparecenter.org/wp-content/uploads/2023/05/1284000-Framework-for-Community-Resilience-FR-LR.pdf>